

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19 (quorum : 10)
Conseillers présents : 18
Date de convocation : 11 juin 2026

Ouverture de la séance : 20H00
Clôture de la séance : 22h00

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 29 septembre 2026
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

Alain HUBER, Sabine ROBERT BIERRY, Sandy MAITRE D'HOTEL, Peggy MOSSER-SAILLANT, Jean-Luc POIREL, adjoints
Cyrielle FERRY, Théania FRANTZ, Pierre GANIER, Cyrielle HEIZMANN, Jean-Pierre LONDOT, Sabrina MOLARD, Audrey NEDELEC, Cécile OHREL, Eric DUPLAT, Charlotte REMY, Léo SCHWANGER, Jean-Marie WEISGERBER, conseillers municipaux

Absents excusés : Etienne GIRARDOT (procuration à Alain HUBER)

Secrétaire de séance : Jean-Marie WEISGERBER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 17 juin 2026
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Animation fêtes de fin d'année
4. Journal municipal
5. Préparation du budget
6. Cours d'anglais
7. Subvention pour l'orgue de Mulbach
8. Périscolaire 2026/2027
9. Institution de la TVLH
10. Cadeau retraite départ Muriel
11. Divers/information du maire

A l'unanimité des voix (dont 1 procuration), le conseil municipal approuve, sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 17 juin 2026.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer un secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des voix, le conseil désigne Monsieur Jean-Marie WEISGERBER, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026/034 :

Animations et fêtes de fin d'année

Sur proposition de M.le Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration),

➤ Décide de reconduire l'organisation habituelle des fêtes de Noël comme suit :

- ❖ Organisation de la fête des aînés le 6 décembre 2026 avec animations ou attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 30 euros aux aînés de la commune âgés de 75 ans et plus, à valoir dans les commerces de la commune ;
- ❖ Attribution d'un bon d'achat de 60.- euros aux enfants du personnel communal de 0 à 14 ans ;
- ❖ Distribution de mannelés aux enfants des écoles pour la Saint-Nicolas ;
- ❖ Spectacle de fin d'année des enfants des écoles de WISCHES et HERSBACH.
- ❖ Organisation d'une journée d'excursion et visite avec repas du personnel communal et du conseil municipal, décalée en 2027 ;

➤ Précise que les dépenses relatives à ces fêtes seront imputées à l'article 6232 (fêtes et cérémonies).

N° 2026/035 :

Journal municipal

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- ✓ Décide d'engager la réalisation d'un journal municipal
- ✓ Décide de créer un groupe de travail dédié à la réalisation d'un journal municipal, composé de Sabine ROBERT BIERRY, Alain HUBER, Sandy MAITRE D'HOTEL, Peggy SAILLANT, Cécile OHREL, Cyrielle HEIZMANN, Cyrielle FERRY, Théania FRANTZ, Sabrina MOLARD, Audrey NEDELEC, Charlotte REMY, Léo SCHWANGER
- ✓ Décide d'engager l'actualisation/rénovation du site internet de la commune
- ✓ Décide de créer un groupe de travail dédié à l'actualisation/rénovation dudit site, composé de Peggy SAILLANT, Léo SCHWANGER, Jean-Marie WEISGERBER

N° 2026/036 :

Préparation du budget

M. le Maire présente à l'assemblée l'avancée d'exécution du budget 2026, détaille les opérations programmées pour la section d'investissement du BP 2026 et engage la discussion relative aux propositions pour 2027.

Les propositions suivantes sont évoquées : voirie rue Aimé Césaire, bancs et alimentation en eau chaude des douches de la salle des sports, terrains de tennis, fontaine à eau du City, éclairage public, transport d'utilité sociale et drive social, logement GALA/ARSEA, façade bois du local pompiers, salle des fêtes (cuisine et acoustique), acoustique du club house du club de tir, club house du foot, abri aux terrains de foot, camionnette pour les services techniques, sécurité des bâtiments, des équipements et des données, archives, marquage au sol entre Wisches et Hersbach, aménagements de sécurité routière à Hersbach.

M. le Maire conclue le débat, précisant que le budget 2027 bénéficiera de recettes significatives du FCTVA et que les investissements pour l'année à venir porteront essentiellement sur l'entretien des bâtiments et équipements de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité (dont 1 procuration),

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19 (quorum : 10)

Conseillers présents : 17

Date de convocation : 11 juin 2026

Ouverture de la séance : 20H00

Clôture de la séance : 22h00

**Procès- verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 29 septembre 2026
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

Alain HUBER, Sabine ROBERT BIERRY, Sandy MAITRE D'HOTEL, Peggy MOSSER-SAILLANT, Jean-Luc POIREL, adjoints

Cyrielle FERRY, Théania FRANTZ, Pierre GANIER, Cyrielle HEIZMANN, Jean-Pierre LONDOT, Sabrina MOLARD, Audrey NEDELEC, Cécile OHREL, Eric DUPLAT, Léo SCHWANGER, Jean-Marie WEISGERBER, conseillers municipaux

Absents excusés : Etienne GIRARDOT (procuration à Alain HUBER)

Secrétaire de séance : Jean-Marie WEISGERBER

N° 2026/037 :

Cours d'anglais

M. le Maire propose la reconduction des cours d'Anglais dispensés par Mme Bertuol Alona aux élèves de la commune allant du CE1 au CM2, au tarif de 38.-€/h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Approuve ces dispositions pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- Confirme la gratuité pour les enfants ;
- Fixe la rémunération à 38 euros/heure brut ;
- Autorise le maire à signer tout acte à intervenir

N° 2026/038 :

Subvention pour l'orgue de Muhlbach

M. le Maire retire ce point de l'ordre du jour.

N° 2026/039 :

Périscolaire 2026/2027

M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire Les activités périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027 en partenariat avec la MJC de BAREMBACH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Décide de reconduire le service de garderie communale en partenariat avec la MJC de BAREMBACH
- Autorise le maire à signer la convention ainsi que son annexe financière.

N° 2026/040 :
Institution de la TLVH

M. le Maire

- expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune

Considérant l'intérêt de poursuivre la lutte contre les locaux vacants instauré sur la commune de Wisches par l'adoption de la THLV,

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N° 2026/041 :
Cadeau de départ à la retraite de Muriel

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une gratification à M FREMIOT qui a fait valoir ses droits au départ à la retraite et de mettre à jour une ancienne délibération concernant les gratifications des agents communaux faisant valoir leur droit à la retraite.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les crédits alloués au Budget 2016,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de récompenser et de remercier les agents communaux, lors de leur départ en retraite, pour leurs années de travail et leur dévouement au service de la Commune et de la fonction publique,

CONSIDERANT le départ en retraite de M. FREMIOT,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- ✓ Fixe la gratification accordée aux agents communaux faisant valoir leur droit à la retraite à 25 euros par année de service dans la fonction publique,
- ✓ Dit qu'en conséquent la commune de Wisches attribue à Mme FREMIOT une gratification de 1050€,
- ✓ Dit que les dépenses y afférant seront imputées au compte 6232 (fêtes et cérémonies).

Certifié conforme aux débats
Wisches, le 30 septembre 2026
Le maire,
Alain FERRY

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie WEISGERBER

